

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2025-111 – Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique
Départementale du Calvados « IngéEAU » - Etude hydrologique – Lieu-dit Les Brévaux**

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de réaliser une étude hydrologique, pour la maîtrise des eaux de ruissellements au lieu-dit « Les Brévaux » à Condé-en-Normandie, comprenant l'analyse des volumes et la faisabilité de création d'un aménagement dédié à définir (haies, bassin d'infiltration...),
- Vu l'offre reçue.

DÉCIDE

Article 1 – De signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec l'Agence technique départementale du Calvados IngéEAU sise à l'Hôtel du Département rue Saint-Laurent 14000 Caen - pour la réalisation de cette l'étude – forfait de 5 jours pour un montant de 500 €/jour soit 2 500 € T.T.C.

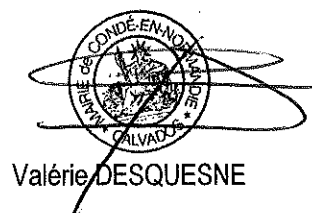
DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 - Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 7 novembre 2025

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE